

Il faut naturellement et nécessairement, si l'on veut atteindre ce but, s'occuper de la question financière. Voilà où est le bobo! C'est là où le mal réside. C'est tellement vrai que si une guerre avait éclaté le gouvernement n'aurait pas crié à l'inflation, mais il aurait trouvé un emploi à tous ceux qui sont en chômage. En voici la preuve: On a envoyé les forces armées du Canada dans la province de Québec. Ni l'honorable ministre de la Justice, ni le très honorable premier ministre ont dit que nous manquions d'argent pour y envoyer les soldats. Apparemment, c'était urgent.

Quand des gens crèvent de faim au Canada, c'est urgent! (*Applaudissements*)

Si nous voulons éviter la répétition des événements dont nous venons d'être les témoins, il est temps d'adopter d'autres lois que celles qui visent à emprisonner ceux qui agissent mal. Adoptons des lois qui permettront à ceux qui agissent mal de mieux agir et, à ce moment-là, la société sera mieux organisée.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur...

Des voix: Le vote! Le vote!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre! La parole est à l'honorable député de Joliette.

M. La Salle: Comme l'a si bien dit hier un député du Nouveau parti démocratique, les députés du Québec ont non seulement le droit de prendre la parole au sujet de ce bill, mais ils ont aussi la responsabilité d'exposer certaines opinions. Considérant l'importance du bill, il m'incombe d'exprimer mes opinions et donner certaines explications sur le fait que nous pouvions être favorables à l'adoption de la loi sur les mesures de guerre, sans nécessairement être favorables à l'adoption d'une loi spéciale.

A ce sujet, il faut faire une certaine récapitulation. Référons-nous à la conjoncture qui a nécessité l'application de la loi sur les mesures de guerre.

On a d'abord proclamé la loi sur les mesures de guerre, qui a été appuyée par la plupart des députés.

Monsieur l'Orateur, lorsque le feu est pris, il ne s'agit pas de discuter pour savoir si l'on doit appeler les pompiers. L'hésitation, à mon sens, n'était nullement justifiée. Il fallait nécessairement, étant donné l'enlèvement de deux hommes et le climat psychologique qui régnait à l'époque, recourir à une mesure draconienne. Au fait, nous n'avions pas de choix, surtout si nous considérons que le code pénal ne nous permettait pas de prendre les mesures nécessaires.

Depuis ce temps, il y a eu un bon nombre d'arrestations, et il semble que plusieurs personnes ont été arrêtées pour des raisons non sérieuses. Il y a eu des perquisitions et des questions de toutes sortes. Il y a eu l'occupation du Québec par les forces armées, et les déclarations ministérielles à la Chambre n'ont pas manqué. Mais les déclarations n'ont jamais été suffisamment expliquées et l'on n'a pas toujours répondu clairement aux questions des députés.

La loi sur les mesures de guerre était nécessaire au moment où elle a été proclamée. Mais il s'est écoulé 30 jours depuis. Le Parlement a donc eu tout le temps voulu

pour présenter une loi mieux adaptée aux circonstances présentes, qui ne sont pas, il faut bien le reconnaître, aussi inquiétantes qu'elles l'étaient il y a 30 jours.

Un climat de mécontentement existe depuis fort longtemps au Québec, et pour un bon nombre de raisons. On pourrait peut-être croire qu'une loi spéciale réglerait ce problème et redonnerait confiance, tant à la population du Québec qu'à celle du pays tout entier, mais ce serait se fourvoyer que de le croire.

Nous avons vécu, je crois, dans le Québec, d'une façon peut-être particulière, même si le mot «particulier» fait peur à quelques-uns, des années de frustration, tant dans le domaine linguistique que dans le domaine économique. Du même coup, nous avons connu un taux de chômage trop élevé, un revenu *per capita* non proportionné à celui de l'ensemble du Canada, et la situation ne semble pas devoir s'améliorer. Nous comptons présentement 500,000 chômeurs au Québec, et ce nombre passera à 700,000 au printemps.

Voilà autant de facteurs qui ont engendré, depuis quelques années au Québec, un climat de mécontentement. Une loi spéciale ne réussirait pas à redonner à la population la confiance dans le Parlement, ni à améliorer le sort des Québécois.

Quand ce projet de loi a été déposé, il y a déjà quelques semaines, il était entendu que les partis de l'opposition auraient l'occasion de participer au débat et de faire des suggestions utiles. Après cinq semaines, il semble clair que le gouvernement n'accepte aucun amendement. Pas une seule suggestion de l'opposition ne semble être de nature à améliorer le bill. Il semble que seulement les ministériels bénéficient de la lumière du Saint-Esprit, lorsqu'il s'agit de préparer un bill. Nous n'avons pas cet avantage, selon eux.

Le gouvernement hésite beaucoup, et ce n'est, j'en suis convaincu, que par l'adoption de mesures sociales mieux adaptées au contexte d'aujourd'hui que l'on pourra rétablir un climat de stabilité tant dans la province de Québec qu'ailleurs au Canada.

Je ne dis pas que l'adoption d'une loi spéciale n'était pas nécessaire. A mon avis, une fois la loi sur les mesures de guerre adoptée, nous avons suffisamment de temps pour préparer une loi mieux adaptée aux besoins d'aujourd'hui.

• (8.30 p.m.)

La rétroactivité de la loi peut permettre à la justice d'aller très loin. Ne pas avoir imposé de limite de temps à l'application de la loi constitue une imprécision. L'utilisation de l'expression «toute association identique ou à peu près identique» est de nature à semer la confusion.

D'autres amendements manquent de précision. Malgré cela, la loi est assez précise pour m'inciter à appuyer un tel projet de loi.

Après avoir étudié ce projet de loi, après avoir constaté que tout amendement a été refusé par le gouvernement, je puis dire que l'on a, du même coup, refusé totalement la participation des partis de l'opposition, bref, la participation du Parlement à la préparation du projet de loi. Nous avons, en tant que députés, le droit d'y participer. Nous avons au moins le droit de bénéficier d'une meilleure attention de la part du gouvernement.